

L'École évolue à vitesse grand V. Les attentes n'ont jamais été aussi fortes envers elle. Pour autant, la structure et le fonctionnement de l'école primaire bougent peu. Même si des avancées ont eu lieu sous l'impulsion du SE-Unsa, la fonction de directeur mérite d'être repensée et les conditions d'exercice améliorées.

et moi...
Directeur

Besoin de temps pour accomplir toutes mes tâches

Les invitations multiples et variées à des réunions sont devenues monnaie courante ; les tâches se multiplient. Le SE-Unsa revendique une amélioration significative des décharges en enseignement pour TOUS les directeurs. Il n'hésite pas à saisir les CHS-CT pour dénoncer les situations critiques et trouver les solutions adéquates.

Pour des tâches simplifiées

Une complexification des tâches, une redondance de plus en plus marquée dans les demandes institutionnelles, des exigences administratives chronophages : tout cela m'empêche d'appréhender l'ensemble de mes missions en toute sérénité. Le SE-Unsa a contribué nationalement à construire le protocole national sur la simplification des tâches qui sera décliné localement.

Nécessaire reconnaissance par ma hiérarchie

J'aime mon métier, je souhaite l'exercer sereinement avec une reconnaissance de ma hiérarchie. Rendre incessamment des comptes sur ce que j'estime évident ne me met pas dans des conditions de confiance idéales. Avec le SE-Unsa, je suis soutenu dans cette vision de l'exercice du métier.

Envie d'une reconnaissance financière

Plus de travail, plus de mise en jeu de ma responsabilité... Tout cela doit déboucher sur une meilleure reconnaissance financière, au-delà du temps nécessaire pour assumer l'ensemble de mes missions. Le SE-Unsa poursuit son combat pour une révision du montant de l'ISS mensuelle, indexée sur la valeur du point d'indice et d'un minimum de 250 euros. Quant à la NBI, elle doit voir une revalorisation basée sur la refonte des groupes y ouvrant droit.

Nécessité d'une formation adaptée à l'évolution des missions

L'École a évolué, avec notamment l'intervention croissante de personnels variés auprès des élèves, mais aussi des concertations supplémentaires contribuant à son bon fonctionnement. Le SE-Unsa a contribué à l'établissement du nouveau référentiel-métier des directeurs d'école pour qu'enfin les missions soient clarifiées. En lien direct avec ces missions, la formation du directeur a aussi fait l'objet d'une révision avec un affinement des compétences exigibles.

À quand une évolution structurelle ?

Pour le SE-Unsa, la direction d'école est indissociable du fonctionnement de l'école. Ainsi, l'évolution de la direction ne peut passer que par une réflexion autour de l'organisation du système lui-même. Cela implique une nouvelle définition de la fonction de directeur qui lui permette d'assumer son rôle essentiel. Les moyens afférents à cette évolution touchent la question du secrétariat pérenne assuré par une personne formée non précaire, la formation, la décharge totale de responsabilité de classe et au moins partielle d'enseignement.

En votant Unsa,
je prends le pouvoir
sur mon métier !

